REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0556

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention avec l'association Cluster Edit - Subvention - Année 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0556

commission principale :	développement économique
objet :	**Convention avec l'association Cluster Edit - Subvention - Année 2009**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux économiques

Le marché français de l'édition de logiciels représente un chiffre d'affaires global de 5,8 milliards d'euros et 50 853 emplois (fin 2007). La région Rhône-Alpes représente 10 % du chiffre d'affaires et 8 % des effectifs français. Les leaders en Rhône-Alpes sont : Cegid à Lyon (3° du Truffle 100, classement des 100 premières entreprises du territoire national), Esker à Lyon (80 % du chiffre d'affaires aux Etats-Unis) et Arkoon à Lyon.

Le secteur compte aussi des gazelles (Gazelle 2005 : sociétés françaises de 5 à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 34 % en 2003 puis en 2004. Entreprises dont la masse salariale et le nombre d'emplois ont plus que doublé en deux ans) : Antidot (Editeur d'un moteur de recherche en place à l'Agence France presse (AFP), TF1, France Télévision, l'Institut français de presse (IFP), etc.) et ITN (Editeur d'un ERP (logiciel : Entreprise ressource planning) pour les assurances).

Le secteur de l'édition de logiciel en Rhône-Alpes représente 9 000 emplois pour 500 d'entreprises et 850 M€ de chiffre d'affaires. Le marché est essentiellement composé de PME : 78 % des entreprises ont moins de dix salariés. 6 % des entreprises comptent plus de 50 collaborateurs et réalisent à elles seules 69 % du chiffre d'affaires (et 70 % des effectifs).

Depuis la création du Cluster Edit, en 2007, la Communauté urbaine soutient le secteur de l'édition de logiciel.

Bilan des actions 2008

Les actions conduites en 2008 ont été diverses : Petit déjeuner, 5 à 7, matinée ou encore actions collectives. Ainsi, une matinée Marketing Produit chez les éditeurs de logiciel a réuni plus de 50 entreprises de l'édition de logiciel. Les actions collectives comme Go export, Croissance Editeur Rhône-Alpes ou encore le programme de recherche et de développement (R & D) Manufacturing Executive System (MES) ont réuni presque 45 entreprises. Par ailleurs, des liens avec le Cluster TIC wallons ont été tissés, une délégation d'éditeurs s'est rendue en Californie pour voir comment fonctionne la filière dans la Sillicon Valley et nouer des liens avec des acteurs importants. L'année 2008 a ainsi permis d'impulser une vraie dynamique au sein de la filière. Plus de 125 entreprises différentes ont participé aux actions du Cluster.

Programme d'actions 2009

Les actions du Cluster Edit s'articulent autour de quatre axes : performance et accès au marché, ressources humaines et formation, international, animation des acteurs de la filière.

Axe performance et accès au marché

Le cluster proposera un programme de formation et de veille aux appels d'offres publics. L'objectif est d'accompagner 24 entreprises sur quatre sessions. En outre, le Cluster prévoit une évolution du programme Croissance Editeurs Rhône-Alpes (CERA), qui était proposé depuis trois ans, vers un accompagnement plus ambitieux, ciblé pour les entreprises en forte croissance. Il s'agit d'accompagner huit entreprises avec un programme complet : levée de fonds, intelligence économique, propriété intellectuelle, marketing d'une offre de produit-service, etc. Une étude auprès des bénéficiaires est prévue afin d'évaluer les impacts de ces programmes (satisfaction des participants avec un objectif supérieur à 80 %, évolution du ratio nombre d'appels d'offres candidaté/nombre de marchés gagnés à la suite du programme, etc.). Enfin, le Cluster effectuera un travail de recensement des bonnes pratiques commerciales et marketing du secteur afin d'en faire bénéficier les petites entreprises et constituera un annuaire des éditeurs rhône-alpins.

Axe ressources humaines et formation

Le Cluster effectuera un inventaire des formations et des laboratoires pertinents pour la filière. Les rendus attendus de cette action sont la création d'un annuaire ainsi que la mise en ligne d'un calendrier des stages et des contrats d'alternance avec les modalités de formalisation. En outre, le Cluster s'attachera à mieux faire connaître les métiers de l'édition de logiciel auprès des écoles et des étudiants. Par ailleurs, une CVtèque qualifiée, ciblée sur les compétences de la filière, sera mise en place. Un appui au recrutement pourra également être proposé. L'objectif est qu'au minimum 25 entreprises bénéficient de ce service en 2009 et que cela permette le recrutement d'au moins dix collaborateurs.

Axe international

La rencontre d'affaires organisée en 2008, avec la venue d'une délégation wallone ayant été une réussite, le déplacement d'une dizaine d'entreprises rhône-alpines est prévue en Wallonie en 2009. Plus généralement, le Cluster recensera les clusters similaires en Europe pour nouer des liens dans le but de faire émerger des projets de collaboration technique.

Animation de la filière

Des journées professionnelles, regroupant une trentaine d'entreprises, seront organisées avec des interventions d'experts (Contrats dans l'édition de logiciel : licence, maintenance, offre Saas, Brevet logiciel, etc.). Des soirées de mise en réseau des acteurs (entreprises, investisseurs, laboratoires, etc.) auront également lieu en 2009.

Financement 2009

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 61 690 € pour accompagner l'association Cluster Edit en 2009 ;

Projets	Charges	Recettes (en €)				
		Privées	Communauté Urbaine	Région Rhône-Alpes	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire)	Total
axe performance	203 630	46 366	22 366	68 828	66 070	203 630
axe ressources humaines	34 616	6 922	3 560	18 584	5 550	34 616

axe international	39 456	15 565	9 864	14 027	0	39 456
animation filière	98 956	25 693	25 900	35 906	11 457	98 956
total	376 658	94 546	61 690	137 345	83 077	376 658

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Cluster Edit, et notamment le versement d'une subvention d'un montant de 61 690 € pour le programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec le Cluster Edit précisant les modalités de versement suivantes : une première partie de la subvention annuelle votée sera versée à hauteur de 80 % de son montant total dans un délai global de 40 jours suivant réception, à la Communauté urbaine, du certificat de notification de la présente convention à l'association Cluster Edit. Le solde, soit 20 %, sera versé au vu d'un rapport d'activités complet ainsi que des comptes approuvés de l'association et l'ensemble des délivrables.

3° - La dépense correspondant à 61 690 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1577 - selon la répartition suivante :

- 80 % versés en 2009, soit 49 352 €,

- et 20 % versés en 2010, soit 12 338 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.